



Le 20 avril 2017

Aux membres du Conseil Communal de Saint-Nicolas

Le Collège Communal vous prie d'assister à la séance du Conseil Communal qui se tiendra le **Mardi 02 mai 2017**, à **19h30**, en l'Hôtel communal de Saint-Nicolas, Salle du Conseil.

Le Directeur Général,



Par le Collège,

Le Bourgmestre,

SEANCE PUBLIQUE

Ordre du Jour

ADMINISTRATION GENERALE

- (1) Approbation du P-V du 27 mars 2017.

CULTES

- (2) Approbation du compte 2016 de la fabrique d'église Notre Dame des Pauvres.
- (3) Approbation du compte 2016 de la fabrique d'église Saint-Lambert.

FINANCES

- (4) Approbation du compte pour l'exercice 2016.
- (5) Approbation des modifications budgétaires ordinaires et extraordinaires n° 1 - 2017.
- (6) Approbation de l'actualisation du plan de gestion Commune (suite au MB1 2017).
- (7) Demande d'une aide exceptionnelle - 4ème tranche.
- (8) Augmentation du subside budgétaire 2017 pour la Maison de la Laïcité.
- (9) Octroi d'un subside de fonctionnement 2017 (Maison de la Laïcité).

CPAS

- (10) Approbation du compte pour l'exercice 2016.

SPORTS

- (11) Déclassement d'un véhicule du service des Sports (Tracteur)

PERSONNEL

- (12) Octroi d'un pécule de vacances au personnel pour 2017.

ENVIRONNEMENT

- (13) Actions de prévention - Mandat à Intradel.

INSTRUCTION

- (14) Enseignement maternel - Création de demi-emplois supplémentaires au 20.03.2017.

POLICE

- (15) Ratification d'ordonnances de police prises par Monsieur le Bourgmestre.

INTERCOMMUNALES

- (16) Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2017 du Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye.
(17) Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 01 juin 2017 d'IMIO.

HUIS-CLOS

INSTRUCTION

- (18) Mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de membres du personnel enseignant communal (d'une institutrice primaire).
(19) Mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de membres du personnel enseignant communal (d'une Directrice).
(20) Déclaration de vacances d'emploi en vue de la nomination définitive.
(21) Mise en disponibilité pour cause de maladie de membres du personnel enseignant communal - (d'une Institutrice maternelle).
(22) Ratifications de désignations à titre temporaire de membres du personnel enseignant communal.